



Concours sur titres pour le recrutement dans le grade d'infirmier de bloc opératoire CN du corps des ICSGS au titre de 2023

Un arrêté du 13 février 2023 autorise au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement dans le grade d'infirmier de bloc opératoire de classe normale du corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense.

Le nombre de postes offerts en 2023 est fixé comme suit :

- HIA Bégin, Saint-Mandé : **2** postes
- HIA Laveran, Marseille : **1** poste

L'ouverture des inscriptions est fixée au 15 février 2023 à 12 heures.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 mars 2023 à 12 heures.

Le formulaire d'inscription doit être complété sur le site des concours, dans l'encart « Votre espace », puis s'inscrire sur <https://www.admissio.defense.gouv.fr> (ne pas utiliser l'ISPT, privilégiez internet personnel).

Les candidats n'ayant pas accès à internet peuvent demander un dossier papier d'inscription par voie postale jusqu'au **3 mars 2023**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DFRI, bureau « gestion des concours », îlot du Val de Grâce,
1 Place Alphonse-Laveran, 75230 PARIS Cedex 05.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

L'épreuve orale d'admission se déroule à Paris, à compter du **10 Avril 2023**.

Les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, **doivent joindre à leur demande au plus tard le 15 mars 2023 un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.**

... / ...



DECIDEMENT LES ARRETES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT !!!

Il ne faut pas s'étonner que nos personnels paramédicaux quittent le SSA pour aller dans le public ou le privé, où ils peuvent avoir un meilleur parcours professionnel et une meilleure évolution de carrière.

Nous avons du mal à recruter, ne cesse-t-on de nous répéter...

FO revendique depuis de très nombreuses années l'amélioration du parcours professionnel des professions paramédicales ; il est fort regrettable que le SSA privilégie la composante militaire et freine de fait le parcours professionnel des agents civils.
Quel manque de CONSIDERATION pour ces personnels civils...

N'oublions pas que la quasi-totalité des agents paramédicaux du MINARM n'ont aucun changement de corps pendant toute leur carrière !

FO DEFENSE est ENCORE UNE FOIS révoltée par cet arrêté !

FO, le syndicalisme libre, indépendant et déterminé !

Paris, le 14 février 2023

